



23% d'énergies renouvelables à l'horizon 2020

- ▶ L'éolien représente entre un tiers et un quart de cet objectif
- ▶ Il s'agit de passer de 4 000 MW (soit 2 500 éoliennes) à 25 000 MW dont 6 000 MW en mer
- ▶ D'ici 2020, 6 000 éoliennes supplémentaires devront être installées, soit trois fois plus qu'actuellement
- ▶ Jusqu'en 2020, il faudra alors assurer un rythme annuel de développement d'environ 2 000 MW (soit 800 éoliennes)
- ▶ Le parc éolien français fournira en 2020 10% de l'électricité de notre pays
- ▶ 60 000 emplois peuvent être créés par la seule filière éolienne d'ici 2020.



Le parc éolien français

Capacité installée

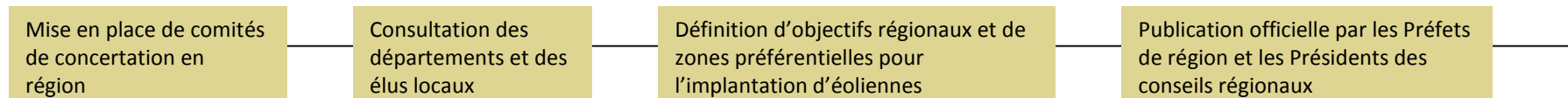
Au 30 juin 2009, 4 000 MW installés soit plus de 2 500 éoliennes (dont 400 dans les DOM-COM) répartis sur l'ensemble du territoire

Source : Commissariat général du développement durable – Tableau de bord éolien-photovoltaïque - Septembre 2009

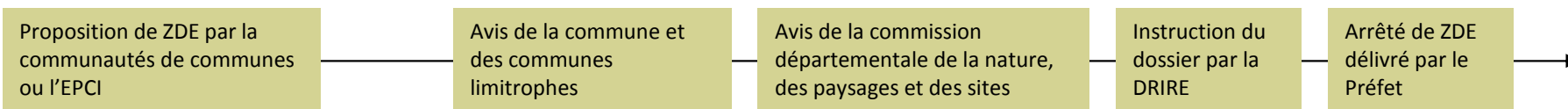
Permis de construire accordés

Au 30 juin 2009, d'après le tableau de bord éolien du MEEDDM, environ 4 300 MW de permis de construire auraient été accordés.

La mise en place des schémas régionaux des énergies renouvelables



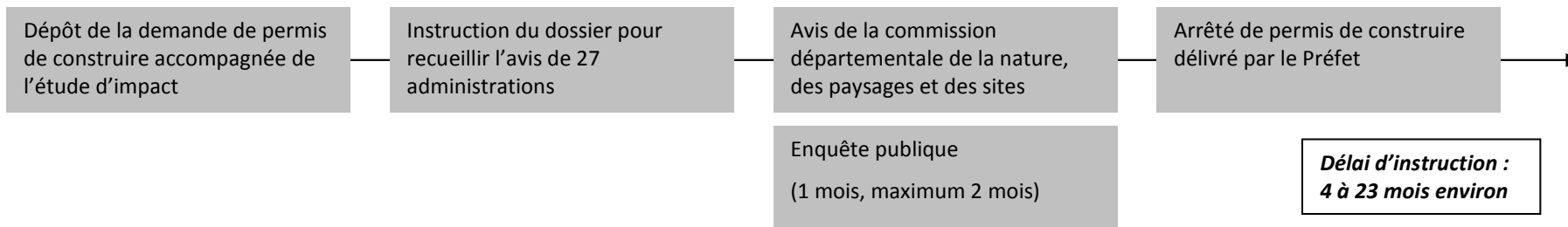
La création d'une Zone de Développement de l'Eolien



- Périmètre + Puissance minimale et maximale
- Potentiel éolien
- Possibilités de raccordement
- Sensibilités paysagères et patrimoniales

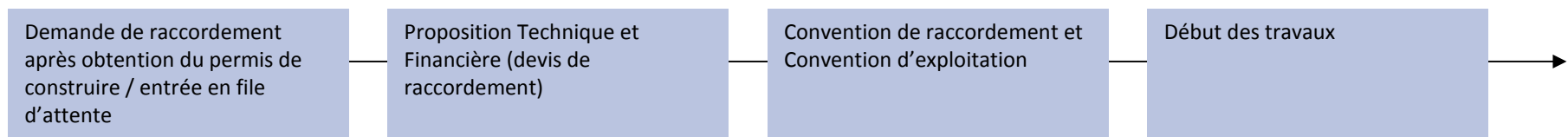
Délai d'instruction : 6 mois

La procédure de demande de permis de construire



Délai d'instruction : 4 à 23 mois environ

La demande de raccordement (en parallèle de la demande de permis de construire)



Délai : 12 mois environ

Remarque : les délais indiqués ne prennent pas en compte les études amont et les délais nécessaires à la constitution des dossiers.